Image not found or type unknown

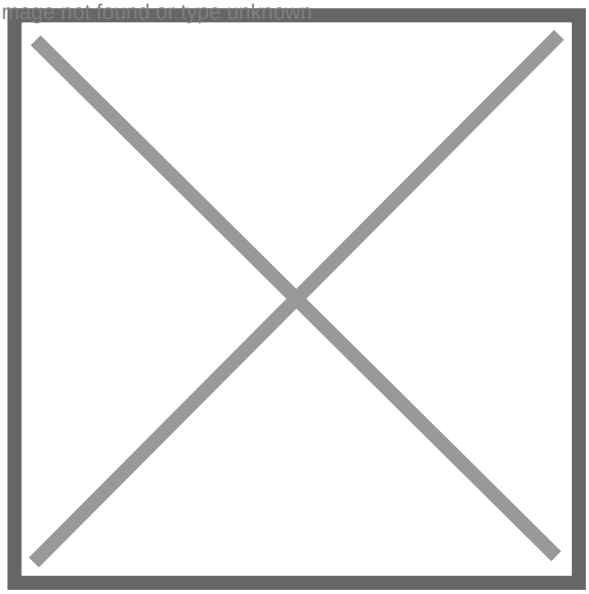

Donnation du vivant pas trop equitable

Par **couettecouette_old**, le **11/12/2007** à **16:29**

nous sommes deux enfants, et mes parents on fait une donnation de leur vivant a mon frere de leur maison il y a deja 5 ans celui ci jouit depuis deja dix ans des lieux grantuitement et cela sans que je sois informe ou meme convier au partage. que puis-je faire?

Par **Upsilon**, le **11/12/2007** à **20:06**

hm hm ... A mon avis, si cela fait plus de 5 ans, ca ne sert a rien d'intenter une action pour le moment. Par contre, au décès de vos parents, vous pourrez demander (et ce sera meme fait automatiquement) la réintégration de toutes ces gratifications dans la succession (virtuellement en tout cas).

Soyez patient, de toute facon les donations se payent au jour des décès.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés